



## Conditions de la promotion *L'art, ça se partage*

### 1) Conditions

Du 24 mars au 19 mai 2017, recrutez un nouveau membre VIP et obtenez 2 mois additionnels gratuits sur votre abonnement ; recrutez 2 nouveaux membres VIP et obtenez 4 mois additionnels gratuits ; recrutez 3 nouveaux membres VIP et obtenez 4 mois additionnels gratuits. Maximum de 3 recrues et 6 mois gratuits.

Les recrues obtiennent le même nombre de mois additionnels gratuits que le recruteur.

Le recruteur est responsable de communiquer au Service aux membres et à la clientèle les coordonnées des personnes qu'il recrute dans le cadre de la promotion *L'art, ça se partage*. Pour se prévaloir de l'offre des mois additionnels gratuits, le recruteur doit démontrer qu'il a participé à générer de nouveaux abonnements/renouvellements (numéros de confirmation de transaction à l'appui).

La valeur de la promotion obtenue varie selon les catégories d'abonnement. La catégorie d'abonnement n'est pas prédéterminée et est choisie par le nouveau membre (recrue) : VIP Avant-garde, VIP Solo, VIP Duo, VIP Trio. Cette promotion ne s'applique pas aux catégories incluant un don : VIP Première, VIP Signature et tous les Cercles des donateurs.

Cette promotion ne peut être jumelée avec une autre promotion. Elle n'est ni échangeable, ni remboursable, ni monnayable et ne peut être reportée au-delà du 19 mai 2017. L'offre ne peut être appliquée aux achats de billets, services ou autres produits offerts au Musée des beaux-arts de Montréal.

### 2) Admissibilité

La recrue ne doit pas être un membre VIP actif du Musée des beaux-arts de Montréal.

Le recruteur peut être un membre VIP inactif ou actif du Musée des beaux-arts de Montréal. Si le recruteur est un membre actif, le nombre de mois additionnels gratuits (maximum 6 mois) sera ajouté à son abonnement en cours selon le nombre de recrues (maximum 3 recrues).

Si le recruteur est un membre inactif, le nombre de mois additionnels gratuits (maximum 6 mois) sera ajouté à son réabonnement selon le nombre de recrues (maximum 3 recrues).

### 3) Comment bénéficier de l'offre

Obtention des mois supplémentaires et de la carte de membre VIP :

Dès l'activation de l'abonnement ou du renouvellement de l'abonnement, le recruteur et les recrues peuvent bénéficier de l'entrée gratuite et prioritaire au MBAM.

Réception de la carte de membre VIP :

La carte sera envoyée dans un délai maximum de 30 jours (ouvrables) après le 19 mai 2017. En attendant la réception de leur carte, les nouveaux membres VIP n'ont qu'à se présenter au comptoir VIP pour bénéficier de l'entrée gratuite et prioritaire au MBAM, avec leur code de confirmation et une pièce d'identité.

Les mois additionnels gratuits seront comptabilisés et ajoutés à la carte de membre VIP des recrues et du recruteur après le 19 mai 2017.

#### **4) Définitions**

Recruteur : personne qui recrute de nouveaux membres VIP.

Recrue : nouveau membre recruté par le recruteur.

Membre VIP actif : personne dont l'abonnement VIP est actif et qui détient une carte nominative de membre VIP.

Membre VIP inactif : personne dont l'abonnement VIP est échu et qui n'est pas membre auxiliaire d'un autre abonnement actif.

Membre auxiliaire : personne inscrite comme 2<sup>e</sup> adulte (VIP Duo) ou 3<sup>e</sup> adulte (VIP Trio) sur une carte de membre VIP actif.

Conditions mises à jour le 22 mars 2017